

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 923

4 avril 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--------------------------------------|-------|--|-------|
| Alpine Finance S.à r.l. | 44273 | Primolog S.à r.l. | 44260 |
| ATGM S.à r.l. | 44303 | Puck S.A. | 44260 |
| Corea S.A. | 44272 | Pyramidon A.G. | 44261 |
| Elisabeth Stéftung | 44267 | Pyrum Innovations International S.A. | 44259 |
| Fingas S.A. | 44272 | Renaissance Enterprises S.A. | 44262 |
| Fondation Greenpeace Luxembourg | 44298 | Retail Mena Holdings S.à r.l. | 44262 |
| Grand City Properties S.A. | 44273 | Rosneft Holdings Ltd S.A. | 44263 |
| Groupe VOLTIGE S.à r.l. | 44283 | Sadir Investments S.à r.l. | 44263 |
| HLI Luxembourg Holding S.à r.l. | 44286 | Salon Contour S.à r.l. | 44264 |
| Moai Partners S.à r.l. | 44275 | Sandycove Holding S.A. | 44260 |
| Orange Senior Loans 3 S.à r.l. | 44295 | Sandy Luxe SA | 44258 |
| Outre-Mer Invest S.A. | 44259 | Shiofra 1 S.à r.l. | 44303 |
| Pamaly S.A. | 44259 | Shiofra 1 S.à r.l. | 44298 |
| Patinvest S.A. | 44259 | SilverStreet Private Equity Strategies So- parfi | 44263 |
| Peach S.à r.l. | 44260 | Talea Invest | 44265 |
| PEPP1 S.A. | 44262 | Terranum Lux Ventures I | 44258 |
| Pepp2 S.A. | 44261 | Teufelsbad | 44258 |
| Perka S.A. | 44264 | Thale | 44264 |
| Pharma Tech S.à r.l. | 44263 | UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA | 44258 |
| Phisolina S.A. | 44261 | VALORITECH International S.à r.l. | 44258 |
| Potts Point | 44264 | | |

Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034730/10.

(150038617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Teufelsbad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.480.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034731/10.

(150038293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

VALORITECH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 178.243.

Résolution adoptée par les gérants le 30 janvier 2015

Les gérants décident de transférer le siège social de la société au 3, rue Aldringen L-1118 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2015.

Référence de publication: 2015034765/11.

(150038519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Sandy Luxe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 194.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015034681/11.

(150038512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.100.

EXTRAIT

En date du 19 décembre 2014, la Société a acquis trente-quatre millions quatre cent soixante-treize mille deux cent cinquante-quatre (34.473.254) actions privilégiées remboursables de son propre capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034758/12.

(150038003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034636/10.

(150038764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.166.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 février 2015

Est nommé administrateur, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015034615/13.

(150038743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Pamaly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.126.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme PAMALY S.A., tenu le 11.02.2015

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société PAMALY S.A., qui s'est tenu en date du 11.02.2015, que le Conseil a décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Maître Lise REIBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015034634/15.

(150038069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Pyrum Innovations International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 145.120.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de SOLERO S.A. en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015034633/16.

(150038928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Primolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.063.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015034651/10.

(150038829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Sandycove Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 189.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015034682/11.

(150038513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Puck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 81.111.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme PUCK S.A., tenu le 12.02.2015

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société PUCK S.A., qui s'est tenu en date du 12.02.2015, que le Conseil a décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Maître Claude WASSENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015034655/15.

(150038077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Peach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 850.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.762.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 23 janvier 2015 que:

- La démission de Monsieur Max GALOWICH en tant que Gérant unique de la Société est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Massimo CIMATTI, né le 18 avril 1961 à Milan (Italie), demeurant 7, avenue Saint-Roman, MC-98000 Monaco est nommé en tant que Gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La Société est désormais valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Massimo CIMATTI en tant que Gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015034638/18.

(150038600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Phisolina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.391.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2015 que le siège social a été transféré L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015034643/14.

(150038602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 248.794,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

—
EXTRAIT

En date du 26 Février 2015, les actionnaires de la société ont pris la résolution d'attribuer le mandat de commissaire aux comptes à la société Mayfair Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee; L-7257 Walferdange, numéro RCSL B189.753, en remplacement de Bel Bond S.A., avec effet immédiat et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034640/16.

(150038446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Pyramidon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 98.820.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 6. Februar 2015

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

Erster Beschluss:

Der Verwaltungsrat nimmt den sofortigen Rücktritt von Herrn Valentin HÄFFNER, geboren am 25. November 1968 in Wiesbaden (D), wohnhaft in D-65232 Taunusstein, Philipp-Reis-Str. 6, von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied, an.

Zweiter Beschluss:

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung, Herrn Feri BOZSA, Privatangestellter, geboren am 27. September 1949 in Wiesbaden (D), wohnhaft in D-65205 Wiesbaden, Lärcheweg 5, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2019. Weiswampach, den 26. Februar 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 26. Februar 2015.

Für PYRAMIDON A.G.

Atkiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015034658/24.

(150038395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Renaissance Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.168.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que MM. Olivier Liegeois et Luc Gerondal ont décidé de démissionner de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat le 31 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015034665/14.

(150038429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

PEPP1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 280.328,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

—
EXTRAIT

En date du 26 février 2015, les actionnaires de la société ont pris la résolution d'attribuer le mandat de commissaire aux comptes à la société Mayfair Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee; L-7257 Walferdange, numéro RCSL B189.753, en remplacement de Bel Bond S.A., avec effet immédiat et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034639/15.

(150038441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Retail Mena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.771.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur David B. Pearson (gérant de catégorie A).

- Monsieur Christopher Finn (gérant de catégorie B);

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Retail Mena Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034666/25.

(150038905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Rosneft Holdings Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 117.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034672/9.

(150038212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Pharma Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 191.916.

Les statuts coordonnés au 17 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034625/9.

(150038334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Sadir Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 158.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034679/10.

(150038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.402.

En date du 19 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Malcolm WILSON, né le 10 avril 1957 à Nairobi, Kenya, ayant l'adresse professionnelle suivante: 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- de nommer Monsieur Gary VAUGHAN SMITH, né le 9 juillet 1963 à Harare, Zimbabwe, ayant l'adresse professionnelle suivante: 33 St James Square, Londres, SW1Y 4JS, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Gary VAUGHAN SMITH,
- Madame Hanna Esmee DUER,
- Monsieur Simon Lloyd James MORGAN
- Monsieur Edwin DOEG
- Monsieur Malcolm WILSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi
Duncan Smith
Administrateur

Référence de publication: 2015034693/26.

(150038234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Thale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.470.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034732/10.

(150038295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Salon Contour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.745.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015034697/10.

(150038653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Perka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.784.

En date du 13 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

PERKA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015034641/14.

(150037792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Potts Point, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 171.181.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 23 février 2015, ont renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Monsieur Laurent HEILIGER, Gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Monsieur André RENOUX, Gérant de catégorie A, 23 route de St-Cergue, CH-1260 Nyon, Suisse.
- Madame Céline RENOUX, Gérant de catégorie A, 1, cité de Trévise, F-75009 Paris, France.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Pour POTTS POINT

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015034650/20.

(150038777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Talea Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 194.872.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Hubert TAÏEB, née le 29 juin 1952 à Souk Ahras (Algérie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

Ici représenté par Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 28 janvier 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TALEA INVEST».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à HUIT MILLIONS D'EUROS (EUR 8.000.000-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Hubert TAÏEB précité | 100 parts sociales |
| TOTAL | 100 parts sociales |

Ces parts ont été entièrement libérées selon un contrat d'apport en nature des titres détenus par le comparant comme suit:

Apport de 42.500 actions de la société par actions simplifiée SYSTEMIC, dont le siège est sis au 24, rue de Caumartin, F-75009 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 982 463.

L'estimation de la valeur de l'entreprise SYSTEMIC est reprise dans un rapport d'évaluation établi par la Société d'Expertise Comptable THIERRY YOUNES ET ASSOCIES, dont le siège social se situe à F-75008 Paris, 11, rue Tronchet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349.069.088. Le rapport conclu à une valeur comprise entre 6.700.000 EUR et 9.100.000 EUR. Ce rapport d'évaluation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les parts sont libres de toute charge ou antichrèse.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

44267

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentants l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Hubert TAÏEB, née le 29 juin 1952 à Souk Ahras (Algérie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2015 - EAC/2015/3749 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015034742/128.

(150038875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Elisabeth Stéftung, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg G 126.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014

Sommaire

- Rapport du Réviseur d'entreprise agréée
- Bilan
- Comptes de profits et pertes
- Annexe aux comptes annuels

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Elisabeth Stéftung, Etablissement d'utilité publique, comprenant le bilan au 31 Décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Elisabeth Stéftung, Etablissement d'utilité publique, au 31 Décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à rétablissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 23 Février 2015.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé
Yves Even

Bilan au 31 décembre 2014 (exprimé en euro)

| | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Actif Immobilisé | 0.00 | 600.57 |
| Immobilisations Incorporelles (Note 3.4) | 0.00 | 600.57 |
| Concessions, brevets, licences, marques | 0.00 | 600.57 |
| Actif Circulant | 2,461,654.56 | 2,280,581.78 |
| Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse | 2,461,654.56 | 2,280,581.78 |
| Comptes de régularisation (Note 2.2.7) | 6,567.20 | 6,670.70 |
| | <u>6,567.20</u> | <u>6,670.70</u> |
| TOTAL ACTIF | 2,468,221.76 | 2,287,853.05 |
| PASSIF | | |
| Fonds Propres | 2,455,719.13 | 2,270,528.10 |
| Dotations initiales | 125,000.00 | 125,000.00 |
| Réserves | 2,330,719.13 | 2,145,526.10 |
| Fonds dédiés sur dons | 1,763,908.96 | 1,578,717.93 |
| - Fonds dédiés sur dons non affectés (Note 3.1) | 1,036,405.11 | 1,083,773.70 |
| - Fonds dédiés sur dons affectés (Note 3.1) | 727,503.85 | 494,944.23 |
| Fonds dédiés sur legs | 566,810.17 | 566,810.17 |
| Fonds de réserve sur legs non affectés (Note 3.2) | 566,810.17 | 566,810.17 |
| Résultats reportés (Note 3.3) | 0.00 | 0.00 |
| Résultat de l'exercice (Note 3.3) | 0.00 | 0.00 |
| Dettes non subordonnées (Note 2.2.4) | 12,502.63 | 17,324.95 |
| Dettes sur achats et prestations de services | | |
| - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an | <u>12,502.63</u> | <u>17,324.95</u> |
| TOTAL PASSIF | 2,468,221.76 | 2,287,853.05 |

Compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 (exprimé en euro)

| | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
|--|-----------|-----------|
| Consommation de marchandises et de matières premières | 497.92 | 1,122.52 |
| Achats non stockés et achats incorporés aux ouvrages | 497.92 | 1,122.52 |
| Autres Charges Externes | 21,730.58 | 20,462.92 |
| Sous-traitance, entretiens et réparations et maintenance | 4,396.22 | 4,897.09 |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 10,870.15 | 10,030.58 |

| | | |
|--|------------|------------|
| Frais de marketing et de communication | 6,214.21 | 5,285.25 |
| Charges externes diverses | 250.00 | 250.00 |
| Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles | 600.57 | 1,801.66 |
| Autres charges d'exploitation | 647,085.68 | 718,845.31 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 27.00 | 27.00 |
| Autres charges d'exploitation diverses | 647,058.68 | 718,818.31 |
| Dot. aux dons affectés | 647,058.68 | 378,662.44 |
| Variation du fonds de réserve | 0.00 | 0.00 |
| Variation des fonds disponibles pour projets futur | 0.00 | 340,155.87 |
| Profit de l'exercice | 0.00 | 0.00 |
| Total Charges | 669,914.75 | 742,232.41 |
| | 31-Dec-14 | 31-Dec-13 |
| Fonds collectés | 348,619.50 | 676,837.77 |
| - dont Dons | 348,619.50 | 576,837.77 |
| - dont Héritages (Legs) | 0.00 | 0.00 |
| Autres produits d'exploitation | 317,170.33 | 60,389.68 |
| - Reprises sur fonds dédiés - Dons affectés | 269,801.74 | 60,389.68 |
| - Reprises sur fonds dédiés - Dons non affectés | 47,368.59 | 0.00 |
| Autres intérêts et autres produits financiers | 4,124.92 | 5,004.96 |
| Autres intérêts et produits financiers | 4,124.92 | 5,004.96 |
| Perte de l'exercice | 0.00 | 0.00 |
| Total Produits | 669,914.75 | 742,232.41 |

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014 (cont.)

Note 1. Généralités. Elisabeth Stéftung ci-après «fondation» a été constituée avec effet au 13 juin 2006 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

La durée de la fondation est illimitée.

Le siège social de la fondation est établi à Luxembourg.

La fondation a pour objet:

- La promotion, le soutien, la sauvegarde et la création d'institutions d'accueil, d'hébergement, de soins pour enfants et jeunes gens, personnes âgées, personnes dépendantes et handicapées, et des structures d'enseignement mises en place ou gérées par la Congrégation des Soeurs de Sainte Elisabeth, ainsi que la promotion de l'encadrement religieux, social et culturel des personnes y accueillies.

- Le soutien de projets et initiatives oeuvrant dans le domaine social, socio-éducatif, pédagogique, thérapeutique et des soins de santé.

Note 2. Principes, règles et méthodes d'évaluation.

2.1 Principes généraux

La fondation tient ses livres en euros (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation ci-après.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la fondation.

La fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

2.2.1 Frais d'établissement

La fondation a engagé des frais pour la création de la fondation. Les frais d'établissement sont amortis sur une durée de 4 ans (25 %).

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée soit:

Les taux d'amortissement appliqués s'élèvent à 33 % pour le matériel informatique (Software).

2.2.3 Conversion des postes en devises

Les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Pour les avoirs en banques, les avances, les créances et les dettes, les montants en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture. Les autres éléments du bilan sont tenus au cours de change historique. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2.4 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur de remboursement.

Les dettes ont une durée résiduelle inférieure à un an.

2.2.5 Reconnaissances des dons et successions

Le Conseil d'Administration décide de la façon suivante sur la reconnaissance des dons:

- Fonds dédiés sur dons non affectés

Les dons reçus non affectés pendant l'exercice, sont comptabilisés au passif comme «Fonds dédiés sur dons non affectés».

Le Conseil d'Administration peut décider sur les projets que la fondation veut soutenir dans les années suivantes.

Les institutions de la Congrégation des Soeurs de Sainte Elisabeth doivent à cet effet remettre à la fondation des projets. Le Conseil d'Administration jugera sur l'opportunité de soutenir les divers projets remis et versera la somme accordée sur base de factures et d'un décompte de frais. En attendant le décompte définitif, les montants non versés sont montrés au niveau des dons affectés au passif.

- Fonds de réserve

Les héritages reçus pendant l'exercice, sont comptabilisés au passif comme «Fonds de réserve».

Le Conseil d'Administration peut décider d'utiliser ces fonds afin de soutenir des acquisitions plus importantes (p.ex.: constructions...).

2.2.6 Affectation de résultat

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux réserves.

2.2.7 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 3. Notes sur le bilan.

3.1. Dons non affectés / Variation des dons non affectés

| Description | 2014 EUR | 2013 EUR |
|---|--------------|--------------|
| Dons reçus | 348 619,50 | 676 837,77 |
| Héritages reçus | 0,00 | 0,00 |
| Reprises sur fonds dédiés - Dons affectés | 269 801,74 | 60 389,68 |
| Charges couvertes par Héritages | 0,00 | 0,00 |
| Charges couvertes par Dons | -18 731,15 | -18 409,14 |
| Dons affectés | -647 058,68 | -378 662,44 |
| Variation du fonds de réserve | 0,00 | 0,00 |
| Variation des dons non affectés | -47 368,59 | 340 155,87 |
| Description | 2014 EUR | 2013 EUR |
| Dons non affectés début d'année | 1 083 773,70 | 743 617,83 |
| Variation des dons non affectés | -47 368,59 | 340 155,87 |
| Dons non affectés fin d'année | 1 036 405,11 | 1 083 773,70 |

La variation des dons non affectés d'un montant de -47.368,59 € est affectée au poste des dons non affectés fin d'année. Ces fonds seront destinés pour les projets futurs subventionnés par la fondation.

3.2. Fonds de réserve

| Description | 2014 EUR | 2013 EUR |
|---|-------------|-------------|
| Fonds de réserve début d'année | 566 810,17 | 566 810,17 |
| Variation des dons non affectés | 0,00 | 0,00 |
| Fonds de réserve fin d'année | 566 810,17 | 566 810,17 |

3.3. Résultats reportés

| | |
|----------------------------------|------|
| Description | EUR |
| Résultats reportés 2013 | 0,00 |
| Résultat de l'exercice 2013 | 0,00 |
| Résultats reportés au 31.12.2014 | 0,00 |

3.4. Immobilisations incorporelles

| Description | 2014 EUR | 2013 EUR |
|--|-------------|-------------|
| Acquisitions du début de l'exercice | 5 405,00 | 5 405,00 |
| Acquisitions au cours de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total Acquisitions fin de l'exercice | 5 405,00 | 5 405,00 |
| Amortissements au début de l'exercice | -4 804,43 | -3 002,77 |
| Amortissements au cours de l'exercice | -600,57 | -1 801,66 |
| Total Amortissement à la fin de l'exercice | -5 405,00 | -4 804,43 |
| Valeur des immobilisations incorporelles | 0,00 | 600,57 |

3.5. Situation du personnel

Au 31 décembre 2014, la fondation n'a pas engagé de personnel. Les travaux administratifs de la fondation sont sous-traités à Apollonia SA et refacturés sur une base contractuelle.

3.6. Engagements

La fondation n'a pas d'engagements significatifs au 31 décembre 2014, autres que ceux matérialisés par les dons affectés.

Budget 2015
(exprimés en EURO)

COMPTES DE RESULTATS

Budget
2015

| | |
|---|------------|
| A. Produits d'exploitation | |
| Ventes de produits finis | |
| Ventes de prestations de services (Ass. Dép.+ Dispensaire) | |
| Ventes de prestations de services (Prix de pension) | |
| Ventes de prestations de services (Autres recettes Hébergement) | |
| Autres éléments du chiffre d'affaire | 250 000,00 |
| Total Montant net du chiffre d'affaire | 250 000,00 |
| Variation des stocks de produits finis et commandes en cours | |
| Production Immobilisée | |
| Reprises de corrections de valeurs | |
| Autres produits d'exploitation | |
| Sous-total A | 250 000,00 |
| A'. Charges d'exploitation | |
| Consommation de marchandises et de matières premières | -2 500,00 |
| Matières premières | |
| Matières consommables | |
| Fournitures consommables | |
| Emballages | |
| Variation de stocks | |
| Achats non stockés et achats Incorporés aux ouvrages | -2 500,00 |
| Rabais, remise et ristournes obtenus | |
| Autres Charges externes | -22 090,39 |
| Loyers et charges locatives | |
| Sous-traitance, entretiens et réparations et maintenance | -4 082,53 |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | -10 737,59 |
| Primes d'assurance | |
| Frais de marketing et de communication | -7 020,26 |
| Transports de biens et transports collectifs du personnel | |
| Personnel extérieur à l'entreprise | |
| Charges externes diverses | -250,00 |
| Rabais, remise et ristournes obtenus sur autres charges | |

| | |
|---|-------------------|
| Frais de Personnel | |
| Salaires et Traitements | |
| Charges sociales | |
| Autres Frais de Personnel | |
| Corrections de valeur | |
| sur frais d'établissements et sur Immob. corporels et Incorporels | |
| sur éléments de l'actif circulant | |
| Autres charges d'exploitation | -50,00 |
| Sous-total A' | <u>-24 640,39</u> |
| A-A' Résultat d'exploitation | 225 359,61 |
| B. Produits financiers, escomptes | |
| Produits des Immobilisations financières | |
| Autres intérêts et produits financiers | |
| Sous-Total C | |
| B'. Charges financières | |
| Corrections sur valeur sur éléments financiers de l'a.c. | |
| Intérêts et autres charges financières | |
| Sous-total C' | |
| B-B' Résultat financier | |
| Résultat courant (A+B+C)-(A'+C') | 225 359,61 |
| C. Impôts sur le résultat | |
| D. Produits exceptionnels | |
| D'. Charges exceptionnelles | |
| D-D' Résultat exceptionnel | |
| E. Autres impôts ne figurant pas sous le poste-ci-dessous | |
| Dons à allouer | 225 359,61 |

Référence de publication: 2015033635/272.

(150037842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Corea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034363/10.

(150038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Fingas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 février 2015

Monsieur DONATI Régis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

FINGAS S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015034426/16.

(150038717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034450/10.

(150038820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Alpine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.912.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned:

THERE APPEARED

Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in Howald,

acting in her capacity as attorney-in-fact of Global Services Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe (office 302), L- 1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.819, having a capital of EUR 12,500.-,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The person appearing, acting in her said capacity, declared and requested the notary to state that:

1° Alpine Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.912 (hereinafter referred to as the “Company”) was incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on 26 February 2008, published in the Mémorial C on 8 April 2008, number 862. The Company’s articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 21 May 2010, published in the Mémorial C on 16 July 2010, number 1467.

2° The corporate capital of the Company is fixed at sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 62,500.-) divided into six million two hundred fifty thousand (6,250,000) shares having a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

3° Global Services Company S.à r.l., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4° Global Services Company S.à r.l., prenamed, resolves to approve the balance sheet, the profit and loss account and the accompanying notes for the financial year starting 1st January 2014 and ending on December 30, 2014.

5° Global Services Company S.à r.l., prenamed, resolves to grant full discharge to the members of the board of managers of the Company as regards the performance of their duties for and in connection with the financial year starting 1st January 2014 and ending on December 30, 2014.

6° Global Services Company S.à r.l., prenamed, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

7° Global Services Company S.à r.l., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company with full powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the Luxembourg law of the 10 August 1915 relating to commercial companies (as amended), without having to ask for shareholder consent in the cases provided for by law. There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory and the liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

8° Global Services Company S.à r.l., prenamed, declares that all known liabilities of the Company towards third parties, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the Company.

9° Global Services Company S.à r.l., prenamed, subsequently declares that it takes over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company be transferred to Global Services Company S.à r.l., prenamed, with immediate effect.

10° Global Services Company S.à r.l., prenamed, further declares, in its capacity as sole shareholder of the Company having full knowledge of the Company's articles of association and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator.

11° Global Services Company S.à r.l., prenamed, therefore resolves to immediately approve the liquidation report and accounts.

12° Global Services Company S.à r.l., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is thereby closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

13° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé:

A COMPARU

Sabine HINZ, avocat à la Cour, demeurant à titre professionnel à Howald,

agissant en qualité de mandataire de Global Services Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.819, ayant un capital social de EUR 12.500,-,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La personne comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Alpine Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.912 (ci-après dénommée la «Société») a été constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C en date du 8 avril 2008, numéro 862. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C en date du 16 juillet 2010, numéro 1467.

2° Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 62.500,-) représenté par six million deux cent cinquante mille (6.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, décide d'approuver les comptes avec annexes pour l'exercice social du 1^{er} janvier 2014 au 30 décembre 2014.

5° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société par rapport à l'exercice de leurs fonctions pour et relatif à l'exercice social du 1^{er} janvier 2014 au 30 décembre 2014.

6° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

7° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, se nomme liquidateur de la Société avec pleins pouvoirs pour l'exécution de son mandat, en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas prévus par la loi. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

8° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, déclare que toutes les dettes connues de la Société envers des tiers, y compris tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société.

9° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, déclare par conséquent qu'elle reprend la totalité des actifs et des passifs de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à Global Services Company S.à r.l., prédésignée, avec effet immédiat.

10° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, déclare par la suite, en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société.

11° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation établis par le liquidateur.

12° Global Services Company S.à r.l., pré-désignée, décide ensuite de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de toute autre valeur mobilière.

13° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2015. Relation: EAC/2015/633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015034226/127.

(150037950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Moai Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 16, rue J.B.Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 194.824.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Christophe Joosen, born in Brussels on 28 January 1975, with professional address at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

2. Tjempacca Warna Ltd, a company incorporated under the laws of Malta, with its registered office at Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, Naxxar NXR 9021, Malta, registered with the companies register of Malta under number C57016, duly represented by Mr Arnold Spruit;

3. Lathyrus Investments SPF S.a.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the companies register of Luxembourg under number B188475, here represented by his sole manager Mister Hugo Neuman;

4. Mr. Thorsten Lederer, born in Pforzheim (Germany) on 18th April 1975, with address at Talbachring 25, D-54456 Tawern; and

5. HAUXWELL PARTNERS S.a.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 30, rue de l'Ecole, L- 5431 Lenningen, registered with the companies register of Luxembourg under number B153264;

The appearing parties aforementioned under numbers 1, 2, 4 and 5 are all here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of four proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company may make investments directly or indirectly in debt portfolio’s in widest sense. The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Moai Partners S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at EUR 50,000,-(fifty thousand Euro) represented by 50,000 (fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager and each of the members of the board of managers shall not be compensated for his/their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers.

7.2 - Powers All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

7.3.3 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a civil law notary, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.4.4 The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

7.4.5 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers Any manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of May, at 4 p.m..

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward.

12.3 Subject to article 12.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| | |
|--|----------------------|
| 1. Mister Christophe JOOSEN, prenamed | 22,220 shares |
| 2. Tjempacca Warna Ltd, prenamed | 11,115 shares |
| 3. Lathyrus Investments SPF S.à r.l., prenamed | 11,115 shares |
| 4. Mister Thorsten LEDERER, prenamed | 2,775 shares |
| 5. Hauxwell Partners S.à r.l., prenamed | <u>2,775 shares</u> |
| Total: | <u>50,000 shares</u> |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the shareholders

1. The Company's address is fixed at 16, rue J.B.Fresez, L-1542 Luxembourg;
2. The following have been elected as Managers of the Company for an unlimited period:
 - Mister Hugo NEUMAN, born in Amsterdam (The Netherlands, on 21st October 1960, with professional address at 16, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg;
 - Mister Thorsten LEDERER, born in Pforzheim (Germany) on 18th April 1975, residing professionally at Talbachring 25, D-54456 Tawern, Germany; and
 - Mister Arnold SPRUIT, born in Wimbledon (United Kingdom) on 13th October 1971, with professional address at 15a, rue Langheck, L- 5410 Beyren.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christophe Joosen, né à Bruxelles le 28 janvier 1975, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
2. Tjempacca Warna Ltd, une société constituée selon la loi de Malte, établie et ayant son siège social à Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, Naxxar NXR 9021, Malte, inscrite au companies register de Malte sous le numéro C57016, dûment représentée par Monsieur Arnold Spruit;
3. Lathyrus Investments SPF S.à.r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B188475, ici représenté par son gérant unique Monsieur Hugo NEUMAN;
4. Mr. Thorsten Lederer, né à Pforzheim (Allemagne) le 18 avril 1975, demeurant à Talbachring 25, D-54456 Tawern; et
5. HAUXWELL PARTNERS S.a.r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 30, rue de l'Ecole, L-5431 Lenningen, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B153264;

Les comparants mentionnés sub 1, 2 4 et 5, sont tous ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, en vertu de quatre procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société peut faire des investissements directement ou indirectement, dans des portefeuilles de crédits, dans le sens le plus large. La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes les transactions à l'égard de biens immobiliers ou mobiliers, que la société jugera utiles à l'accomplissement de ses objectifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Moai Partners S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du moi de mai à 16h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - comptes annuels.

11.1 - Exercice Social L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|-----------------------------|
| 1. Monsieur Christophe JOOSEN, prénommé | 22.220 parts sociales |
| 2. Tjempacca Warna Ltd, prénommée | 11.115 parts sociales |
| 3. Lathyrus Investments SPF S.à r.l., prénommée | 11.115 parts sociales |
| 4. Mister Thorsten LEDERER, prénommé | 2.775 parts sociales |
| 5. Hauxwell Partners S.à r.l., prénommée | <u>2.775 parts sociales</u> |
| Total: | 50.000 parts sociales |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 16, rue J.B.Fresez, L-1542 Luxembourg;

2. Sont appelés aux fonctions de gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Hugo NEUMAN, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à 16, rue Jean Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg;

- Monsieur Thorsten LEDERER, né à Pforzheim (Allemagne) le 18 avril 1975, demeurant professionnellement à Talbachring 25, D-54456 Tawern, Allemagne; et

- Monsieur Arnold SPRUIT, né à Wimbledon (Royaume-Uni) le 13 octobre 1971, demeurant professionnellement à 15a, rue Langheck, L- 5410 Beyren.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Neuman, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2857. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033782/424.

(150037981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Groupe VOLTIGE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.752.

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de Groupe VOLTIGE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 151, rue Principale, L-5366 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.752, constituée suivant acte notarié en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 30 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 25 mai 2012 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Me Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne Me Emma MASSICARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée (la «Secrétaire»).

Le Président et la Secrétaire choisissent Me Romain VIARD, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg comme scrutateur de l'assemblée (le «Scrutateur»).

Le bureau de l'Assemblée ainsi formé dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les Associés présents, par le mandataire des Associés représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les Associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société s'élevant au montant de quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-) sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II.- La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société par capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société et par apports en nature et en numéraire de telle manière à le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-) à un montant de cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 139.900,-), représenté par mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (1.399) parts sociales de la Société (les «Parts Sociales») ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), suite à l'émission de mille deux cent cinquante-et-une (1.251) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'une valeur totale de cent euros (EUR 100,-);

2. Souscription et libération de cent quatre-vingt-douze (192) nouvelles Parts Sociales divisées en quatre-vingt-onze (91) nouvelles Parts Sociales allouées à Monsieur Thierry CHICHE dont le domicile est situé au 9, rue de Crimée, F-57160

Scy Chazelles («Monsieur CHICHE»), quatre-vingt-onze (91) nouvelles Parts Sociales allouées à Monsieur Pierre BOUGET dont le domicile est situé au 169, rue de Pont-à-Mousson, F-57950 Montigny les Metz («Monsieur BOUGET»), cinq (5) nouvelles Parts Sociales allouées à Monsieur Jean-Jacques JOPPIN dont le domicile est situé au 4, Chemin du Grand-Château, F-57130 Vaux («Monsieur JOPPIN») et cinq (5) nouvelles Parts Sociales allouées à Monsieur Gérard NICOLAS dont le domicile est situé au 1b, Saint-Romarc, F-57050 le Ban-Saint-Martin («Monsieur NICOLAS»); chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, en contrepartie de la capitalisation d'une partie des résultats reportés de la Société à hauteur de dix-neuf mille trois cents euros (EUR 19.300,-) dans le capital social de la Société représentant une prime d'émission en relation avec cette souscription d'un montant égal à cent euros (EUR 100,-);

3. Souscription et libération par Monsieur CHICHE de six cent quatre-vingt-quatre (684) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, en échange d'un apport en nature étant une créance de compte-courant d'Associé détenue par Monsieur CHICHE sur la Société d'un montant total de soixante-huit mille quatre cents euros (EUR 68.400,-);

4. Souscription et libération par Monsieur BOUGET de soixante-quinze (75) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, en échange d'un apport en nature étant une créance de compte-courant d'Associé détenue par Monsieur BOUGET sur la Société d'un montant total de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-);

5. Approbation de la Société Civile JAC PARTICIPATIONS étant une société civile de droit français enregistrée au RCS de Metz sous le numéro TI 395177447 et ayant son siège social au 4, Chemin du Grand-Château à F-57130 Vaux («JAC PARTICIPATIONS») comme nouvelle associée de la Société et agrément donné par les associés actuels de la Société relatifs à la souscription et libération de cent (100) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, en échange d'un apport en numéraire fait à la Société s'élevant à dix mille euros (EUR 10.000,-);

6. Souscription et libération par Monsieur BOUGET de deux cents (200) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, en échange d'un apport en numéraire fait à la Société s'élevant à vingt mille euros (EUR 20.000,-);

7. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sous les points 1 à 6 du présent ordre du jour;

8. Autorisation donnée à tout dirigeant de la Société d'effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour incluant mais non limitée à la modification du registre des associés de la Société; et

9. Tout autre point.

Le Président requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société moyennant (i) la capitalisation d'une partie des résultats reportés de la Société (ii) l'apport en nature de créances de comptes-courants d'Associés et (iii) des apports en numéraire de telle manière à le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-) à un montant de cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 139.900,-), représenté par mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (1.399) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), suite à l'émission de mille deux cent cinquante-et-une (1.251) nouvelles Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'une valeur totale de cent euros (EUR 100,-).

Deuxième résolution

Les Associés existant à la date de la présente Assemblée décident d'approuver JAC PARTICIPATIONS comme nouvelle associée de la Société.

Souscription et libération

Intervient ensuite Monsieur Thierry CHICHE, prénommé, et Me Carmine REHO, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné des Associés prénommés, en vertu de procurations sous seings privés annexées aux présentes, qui déclare souscrire et libérer au nom et pour le compte de:

- Monsieur CHICHE: quatre-vingt-onze (91) nouvelles Parts Sociales par capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société à hauteur de neuf mille cent euros (EUR 9.100,-) et six cent quatre-vingt-quatre (684) nouvelles Parts Sociales par conversion d'un prêt-actionnaire à hauteur de soixante-huit mille quatre cents euros (EUR 68.400,-), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- Monsieur BOUGET: quatre-vingt-onze (91) nouvelles Parts Sociales par capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société à hauteur de neuf mille cent euros (EUR 9.100,-), soixante-quinze (75) nouvelles Parts Sociales par conversion d'un prêt-actionnaire à hauteur de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) et deux cents (200) nouvelles

Parts Sociales par apport en numéraire de vingt mille euros (EUR 20.000,-), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- Monsieur JOPPIN: cinq (5) nouvelles Parts Sociales par capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société à hauteur de cinq cents euros (EUR 500,-), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- Monsieur NICOLAS: cinq (5) nouvelles Parts Sociales par capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société à hauteur de cinq cents euros (EUR 500,-), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- JAC PARTICIPATIONS prénommée: cent (100) nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire de dix mille euros (EUR 10.000,-) ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

ensemble avec une prime d'émission pour la Société d'une valeur égale à cent euros (EUR 100,-).

Les Associés prénommés ont libéré les prédites Parts Sociales souscrites ci-dessus moyennant (i) capitalisation d'une partie des réserves disponibles de la Société réalisée à hauteur de dix-neuf mille trois cents euros (EUR 19.300,-) avec répartition et allocation des nouvelles Parts Sociales émises aux associés actuels de la Société en proportion de leur participation dans le capital social de la Société dont dix-neuf mille deux cents euros (19.200,-) pour le compte capital social et cent euros (EUR 100,-) pour le compte prime d'émission (ii) et en apportant en nature des créances de comptes-courants d'Associés à hauteur de soixante-quinze mille neuf cents euros (EUR 75.900,-) et (iii) en faisant des apports en numéraire à hauteur de trente mille euros (EUR 30.000,-).

Les Associés prénommés déclarent que les comptes de la Société au 31 décembre 2013 ont été fournis au notaire à l'effet de prouver l'existence et la consistance desdits résultats reportés et desdits prêts-actionnaires apportés. (les «Comptes de la Société»).

La copie de ces Comptes de la Société restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le montant global de trente mille euros (EUR 30.000,-) a été mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Sur ce, les Associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement ainsi que d'émettre et d'attribuer les Parts Sociales ci-dessus énumérées aux Associés prénommés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 139.900,-) représenté par mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (1.399) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

Les Associés confèrent tous pouvoirs au gérant de la Société à l'effet d'effectuer toute action nécessaire en rapport avec les résolutions précédemment prises incluant mais non limitée à la modification du registre des associés de la Société, et aux modifications des écritures comptables qui s'imposent.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, en foi de quoi, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le document ayant été lu aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. REHO, E. MASSICARD, R. VIARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 février 2015. 1LAC/2015/4630. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015033119/147.

(150037251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

HLI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 194.790.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of February.

Before us Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

HLI REIT LLC, a Limited Liability Company, incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States of America and registered with the State of Delaware Division of Corporations under number 5481439,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed in variety by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "HLI Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company.

The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two category A managers or the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on the last day of December 2015.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by HLI REIT LLC, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

* Myles James Charles Sanger, private employee, born on 5 December 1971 in Sydney, with professional address at Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 1118 BH Schiphol, The Netherlands;

* Michael Franciscus Maria Santpoort, private employee, born on 14 July 1963 in 's-Gravenhage, with professional address at Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 1118 BH Schiphol, The Netherlands;

- The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

* Jan Willem Overheul, private employee, born on 4 January 1982 in Neerijnen, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Sharon Callahan, private employee, born on 19 October 1966 in New York, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- The address of the Company is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire civile de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HLI REIT LLC, Société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, R.C.C. Cayman Islands IT-78770, les États-Unis d'Amérique et enregistrée avec La Division of Corporations du Delaware sous le numéro 5481439,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1^{er}. La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "HLI Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent in conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur

lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2015.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par HLI REIT LLC, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant A pour une durée indéfinie:

* Myles James Charles Sanger, employé privé, né le 5 décembre 1971 à Sydney, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 1118 BH Schiphol, The Netherlands;

* Michael Franciscus Maria Santpoort, employé privé, né le 14 juillet 1963 à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 1118 BH Schiphol, The Netherlands;

- L'associé décide de nommer en tant que B gérant pour une durée indéfinie:

* Jan Willem Overheul, employé privé, née le 4 January 1982 à Neerijnen, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Sharon Callahan, employé privée, née le 19 octobre 1966 à New York, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015033130/509.

(150037085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Orange Senior Loans 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.024.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of February.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Orange Senior Loans 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155024, and having a share capital of twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each (the Company).

The Company was incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 21st of July 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2109 of October 7, 2010, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Henri HELLINCKX on the 23rd of May 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2204 of August 20, 2014.

There appeared:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155017, in liquidation, (the Sole Shareholder),

duly represented by its liquidator, namely KPMG Luxembourg, "société cooperative", having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133,

represented by Mr Ziauddin Ahmad Hossen, residing professionally at 39, avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of KPMG Luxembourg, "société cooperative", having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint KPMG Luxembourg, "société cooperative", having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133, as liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Orange Senior Loans 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155024, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2109 du 7 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri HELLINCKY en date du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2204 du 20 août 2014.

A comparu:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155017, en liquidation (l'Associé Unique),

dûment représentée par son liquidateur, à savoir KPMG Luxembourg, "société cooperative", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133,

représenté par Monsieur Ziauddin Ahmad Hossen, demeurant professionnellement à 39, avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de KPMG Luxembourg, société cooperative, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer KPMG Luxembourg, société cooperative, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: GAC/2015/1418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033828/154.

(150037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.257.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034685/9.

(150038033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Fondation Greenpeace Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 112.

*Budget 2015**Income & Expenditure*

all amounts in 1000 EUR

Income

| | |
|--|-----|
| Acquisition | 67 |
| Continuing support standing orders | 649 |
| Continuing support other | 210 |
| Other FR income | 22 |
| Total FR Income | 948 |
| Non-FR ncome | 2 |
| Total income | 950 |

Expenditure

Fundraising

| | |
|--------------------------------|-----|
| Acquisition | 99 |
| Continuing support | 97 |
| Other FR | 2 |
| Coordination | 107 |
| Total FR expenditure | 305 |

National campaigns

| | |
|--------------------------|-----|
| Climate/Energy | 103 |
| Nukes | 79 |
| Sage | 25 |

| | |
|------------------------------------|-----|
| Campaign coordination | 49 |
| Other | 5 |
| Total national campaigns | 261 |
| International campaigns | 140 |
| Total campaigns | 401 |
| Campaign support | 137 |
| Organisational support | 88 |
| Total non-FR expenditure | 626 |
| TOTAL EXPENDITURE | 931 |
| Result for the year | 19 |

Please note that 75k indirect costs (= office costs, rent, etc.) have been allocated to the respective departments as indicated in the ODP

*Annual accounts as at december 31, 2014
and
Report of the réviseur d'entreprises agréé
Table of contents*

| | Page |
|--|------|
| Report of the Réviseur d'Entreprises Agréé | 2-3 |
| Balance sheet | 4 |
| Profit and loss account | 5 |
| Notes to the Annual Accounts | 6-10 |

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Report on the annual accounts

We have audited the accompanying annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, which comprise the balance sheet as at 31 December 2014 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation of these annual accounts in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the Réviseur d'Entreprises Agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the Réviseur d'Entreprises Agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the Réviseur d'Entreprises Agréé considers internal control relevant to the entity's preparation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG for the year ended 31 December 2014 are prepared, in all material respects, in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts.

Luxembourg, 18 February 2015.
Fiduciaire Kohn Révision S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
Tania Kohn

Balance sheet as at December 31, 2014

| ASSETS | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR |
| FIXED ASSETS (note 3) | 7 262,82 | 1 872,30 |
| Other fixtures and fittings, tools and equipment | 7 262,82 | 1 872,30 |
| FINANCIAL ASSETS (note 4) | 5 500,00 | - |
| Securities and other financial Instruments held as fixed assets | 5 500,00 | - |
| CURRENT ASSETS (note 5) | 476 156,67 | 462 648,78 |
| Debtors (becoming due and payable within one year) | 206 402,71 | 200 597,20 |
| Cash at bank and in hand | <u>269 753,96</u> | <u>262 051,58</u> |
| TOTAL ASSETS | 488 919,49 | 464 521,08 |
| LIABILITIES | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
| | EUR | EUR |
| CAPITAL AND RESERVES (note 6) | 291 099,05 | 180 720,01 |
| Other reserves | 180 720,01 | 48 280,09 |
| Profit or Loss for the financial year | 110 379,04 | 132 439,92 |
| PROVISIONS (note 7) | 22 283,64 | 28 075,00 |
| CREDITORS (note 8) | 175 536,80 | 255 726,07 |
| Tax and social security debts | 20 437,85 | 15 280,32 |
| Creditors (becoming due and payable within one year) | <u>155 098,95</u> | <u>240 445,75</u> |
| TOTAL LIABILITIES | 488 919,49 | 464 521,08 |

Profit and loss account for the year ended December 31, 2014

| | 2014 | 2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR |
| Expenses | | |
| Organisational Support | 139 194,86 | 161 492,89 |
| Campaign Support | 114 227,93 | 95 341,46 |
| Fundraising | 234 632,35 | 209 056,63 |
| Campaigns | | |
| - Climate Change | 176 738,35 | 151 786,78 |
| - Genetically Modified Organisms | 18 387,35 | 12 792,10 |
| - Oceans | - | 738,41 |
| International Campaigns | 104 000,00 | 175 000,00 |
| Staff costs incurred on behalf of GPI | 188 316,68 | 176 963,02 |
| Transfer to ASBL | 5 000,00 | 8 500,00 |
| Profit for the financial year | <u>110 379,04</u> | <u>132 439,92</u> |
| Total Expenses | 1 090 876,56 | 1 124 111,21 |
| Income | | |
| Fundraising Income (note 9) | 831 923,44 | 820 783,93 |
| Non-Fundraising Income | 6 866,67 | 496,31 |
| Other interest receivable and similar income | 369,77 | 29,43 |
| Reimbursement of staff costs incurred on behalf of GPI | 188 316,68 | 176 963,02 |
| Reimbursement of expenses incurred on behalf of GPI | 8 400,00 | 8 400,00 |
| Reimb. of expenses incurred on behalf of GP national offices | - | 8 938,52 |
| Transfer from Greenpeace ASBL | <u>55 000,00</u> | <u>108 500,00</u> |
| Total Income | 1 090 876,56 | 1 124 111,21 |

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2014

Note 1. General. Fondation Greenpeace Luxembourg ("the Foundation") was set up by a notarial deed dated 14 September 1992 as an "Établissement d'utilité publique" for an unlimited period. The Foundation is subject to the provisions of the law of 21 April 1928 concerning non profit-making organisations, as subsequently amended.

The Foundation resides at 34, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette.

Its financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

The Foundation's purpose is to carry out, using the endowment provided for it by its founders, as well as any donations, bequests and voluntary contributions which it may receive and the revenues resulting from its endowment, activities of common public interest, such as:

- carrying out, on its own or in cooperation with other organisations, public awareness or information campaigns concerning the environment;
- carrying out, on its own or in cooperation with other organisations, educational projects in the environmental field;
- carrying out, on its own or in cooperation with other organisations, scientific research related to the protection of the environment;
- acquiring and ensuring the maintenance and good working order of the scientific research equipment and documentation, audio-visual, document management and office automation equipment and any other equipment required in order to carry out the activities of common public interest alluded to in this article, bullet points 1, 2 and 3;
- purchasing land with a view to protecting or developing it, along with any other activities related to the protection of the environment.

The Foundation is included in the consolidated accounts of Greenpeace International B.V.. The headquarters of Greenpeace International are located at 1066 AZ Amsterdam in the Netherlands.

Note 2. Significant accounting principles and policies.

2.1 General principles

The annual accounts have been established principally in accordance with the law of 19 December 2002, as amended, relating to the preparation of the annual accounts and the significant accounting policies outlined below. The presentation of the balance sheet and the statement of income and expenditure have been adapted to reflect the specificities of the Foundation's activity. In order to show the usage of the donations received by the Foundation, the category headings of the Profit and Loss Account have been broken down by objective (projects financed) rather than by type.

The Foundation's accounts are in Euros (EUR); the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts are expressed in this currency.

2.2 Currency conversion

Operations carried out in a currency other than the Euro are converted at the exchange rate applicable at the date of the operations.

Fixed assets are valued at the historical exchange rate.

At the year end date, current assets and debts expressed in currencies other than the Euro are converted at the exchange rate applicable at that date.

Realised exchange rate gains and losses, as well as unrealised exchange rate losses, are recorded in the Profit and Loss Account.

2.3 Main valuation rules

The main valuation rules adopted by the Foundation are as follows:

Tangible fixed assets

Tangible fixed assets are valued at the historical cost, which includes incidental expenses, or at the cost price. Tangible fixed assets are depreciated based on their estimated useful life, on a straight line basis.

The rates of depreciation applied are as follows:

| Type of asset | Depreciation rate |
|-----------------------------------|-------------------|
| IT equipment | 33% |
| Equipment and furniture | 20% |

Debtors

Debtors are recorded at their nominal value. Value adjustments are recorded if the net realisable value is lower than the book value.

Prepayments

This item includes expenses attributable to a subsequent accounting period,

Investment subsidies

Subsidies received with respect to the financing of an investment are entered under Liabilities at their initial value. They are amortised in the same way and over the same duration as the asset to which they relate.

Provisions

Provisions are intended to cover costs or debts which are clearly defined in their nature, but which, at the year end date, whilst either likely or certain to be incurred, remain uncertain as to their amount or their date of occurrence.

Creditors

Creditors are valued at their nominal reimbursement value or, where appropriate, at their residual value.

Fundraising income

Subscriptions and donations made to the Foundation are accounted for at the value date of their receipt and are considered as current operating income.

Note 3. Tangible fixed assets. Tangible fixed assets, being IT equipment, equipment and furniture, developed as follows over the year:

| | 31.12.2014 |
|--|-------------|
| | EUR |
| Opening gross value | 57.027,75 |
| Additions | 8.668,80 |
| Disposals | (24.710,76) |
| Transfers | - |
| Closing gross value | 40.985,79 |
| Opening accumulated depreciation | (55.155,45) |
| Depreciation for the year | (3.278,28) |
| Disposals during the year | 24.710,76 |
| Closing accumulated depreciation | (33.722,97) |
| Net closing value | 7.262,82 |

Note 4. Financial assets. In November 2014 Greenpeace Foundation bought 55 shares of "TM EnerCoop" at a price of 100,00 EUR each. TM EnerCoop is a cooperative of Transition Minett and Greenpeace holds 10% of the shares,

Note 5. Debtors. At 31 December 2014, debtors have a residual maturity of less than one year, They include receivables with respect to other entities of Greenpeace International for EUR 206.263,76 (2013: EUR 200.358,92).

Note 6. Capital and reserves. The movements are as follows:

| | 31.12.2014 |
|--|-------------------|
| | EUR |
| Other reserves at the start of the accounting year | 48.280,09 |
| Allocation of profit for the year 2013 | 132.439,92 |
| Other reserves | 180.720,01 |
| Profit for the year 2014 | 110.379,04 |
| TOTAL | <u>291.099,05</u> |

Note 7. Provisions. The provisions are made up as follows:

| | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|--|------------------|------------------|
| | EUR | EUR |
| Provisions for audit | 3.175,00 | 3.075,00 |
| Provision for close cooperation process with Greenpeace France | 13.134,17 | 25.000,00 |
| Provisions for holidays not taken | 5.974,47 | - |
| TOTAL | <u>22.283,64</u> | <u>28.075,00</u> |

Note 8. Creditors.

| | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR |
| Creditors (becoming due and payable within one year) | | |
| Social security debts | 17.489,45 | 15 280,32 |
| Tax debts | 2 948,40 | - |
| Amounts due to other GP entities | 124.915,21 | 216 531,18 |
| Other debts | 30.183,74 | 23 914,57 |
| TOTAL | <u>175 536,80</u> | <u>255.726,07</u> |

There are no debts secured by collateral on assets.

Note 9. Fundraising income. The donations collected during the financial year were used to finance expenses incurred during the accounting period.

| | 31.12.2014 | 31.12.2013 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| | EUR | EUR |
| Continuing support | 751 572,08 | 755 832,48 |
| Acquisition | 68 800,11 | 29 574,25 |
| Other | 11 551,25 | 35 377,20 |
| TOTAL | <u>831 923,44</u> | <u>820 783,93</u> |

Note 10. Staff costs. Staff costs incurred by the Foundation, and included in the profit and loss account categories "organisational support", "campaign support", "fundraising" and "campaigns" amount to EUR 395 547,17 (EUR 352.356,89 in 2013).

Référence de publication: 2015033667/248.

(150037552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.257.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034684/9.

(150038028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.943,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.782.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 20 février 2015, que l'associé de la Société, APPLEBY TRUST (JERSEY) LIMITED, a transféré:

- 1.446 parts sociales de classe C, 207 parts sociales de classe E2, 207 parts sociales de classe F2 et 207 parts sociales de classe G2 qu'il détenait dans la Société à Monsieur David Lazar, né le 30 novembre 1969 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 10, Wells Rise, NW8 7LH Londres, Royaume-Uni.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| APPLEBY TRUST (JERSEY) LIMITED | 7.640 parts sociales de classe C |
| | 12.730 parts sociales de classe D |
| | 1.091 parts sociales de classe E2 |
| | 1.091 parts sociales de classe F2 |
| | 1.091 parts sociales de classe G2 |
| Rosemary Squire | 3.578 parts sociales de classe B |
| | 9.912 parts sociales de classe C |
| | 38.544 parts sociales de classe D |
| | 511 parts sociales de classe E1 |
| | 1.416 parts sociales de classe E2 |
| | 511 parts sociales de classe F1 |
| | 1.416 parts sociales de classe F2 |
| | 511 parts sociales de classe G1 |
| | 1.416 parts sociales de classe G2 |
| Jonathan Grisdale | 1.239 parts sociales de classe C |
| | 12.730 parts sociales de classe D |
| | 177 parts sociales de classe E2 |
| | 177 parts sociales de classe F2 |
| | 177 parts sociales de classe G2 |
| David Blyth | 14.030 parts sociales de classe D |
| Howard Panter | 895 parts sociales de classe B |
| | 2.478 parts sociales de classe C |
| | 9.636 parts sociales de classe D |
| | 128 parts sociales de classe E1 |
| | 354 parts sociales de classe E2 |
| | 128 parts sociales de classe F1 |
| | 354 parts sociales de classe F2 |
| | 128 parts sociales de classe G1 |
| | 354 parts sociales de classe G2 |
| Helen Enright | 1.428 parts sociales de classe B |
| | 5.166 parts sociales de classe C |
| | 18.840 parts sociales de classe D |
| | 204 parts sociales de classe E1 |

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| | 738 parts sociales de classe E2 |
| | 204 parts sociales de classe F1 |
| | 738 parts sociales de classe F2 |
| | 204 parts sociales de classe G1 |
| | 738 parts sociales de classe G2 |
| Peter Kavanagh | 1.078 parts sociales de classe B |
| | 3.927 parts sociales de classe C |
| | 14.300 parts sociales de classe D |
| | 154 parts sociales de classe E1 |
| | 561 parts sociales de classe E2 |
| | 154 parts sociales de classe F1 |
| | 561 parts sociales de classe F2 |
| | 154 parts sociales de classe G1 |
| | 561 parts sociales de classe G2 |
| Nicholas Potter | 742 parts sociales de classe B |
| | 2.065 parts sociales de classe C |
| | 10.030 parts sociales de classe D |
| | 106 parts sociales de classe E1 |
| | 295 parts sociales de classe E2 |
| | 106 parts sociales de classe F1 |
| | 295 parts sociales de classe F2 |
| | 106 parts sociales de classe G1 |
| | 295 parts sociales de classe G2 |
| Michael Lynas | 987 parts sociales de classe B |
| | 3.304 parts sociales de classe C |
| | 12.260 parts sociales de classe D |
| | 141 parts sociales de classe E1 |
| | 472 parts sociales de classe E2 |
| | 141 parts sociales de classe F1 |
| | 472 parts sociales de classe F2 |
| | 141 parts sociales de classe G1 |
| | 472 parts sociales de classe G2 |
| Timothy McFarlane | 749 parts sociales de classe B |
| | 2.065 parts sociales de classe C |
| | 8.040 parts sociales de classe D |
| | 107 parts sociales de classe E1 |
| | 295 parts sociales de classe E2 |
| | 107 parts sociales de classe F1 |
| | 295 parts sociales de classe F2 |
| | 107 parts sociales de classe G1 |
| | 295 parts sociales de classe G2 |
| Gregory Dyke | 2.170 parts sociales de classe B |
| | 2.065 parts sociales de classe C |
| | 12.100 parts sociales de classe D |
| | 310 parts sociales de classe E1 |
| | 295 parts sociales de classe E2 |
| | 310 parts sociales de classe F1 |
| | 295 parts sociales de classe F2 |
| | 310 parts sociales de classe G1 |
| | 295 parts sociales de classe G2 |
| David Lazar | 1.446 parts sociales de classe C |
| | 207 parts sociales de classe E2 |
| | 207 parts sociales de classe F2 |
| | 207 parts sociales de classe G2 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

ATGM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015033521/105.

(150037506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.